



N° 22
7 septembre 1998
Bimensuel

Dans ce numéro



COURRIER

Réaction sur les économies

2



AUTREMENT DIT...

L'informatique espiègle

2



MODERNISATION

Le canton se vend sur CD-Rom

3



EMPLOI

19 postes vacants

8



ACTUEL

Dialogue orientation-économie

12



CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine

14



MEMENTO

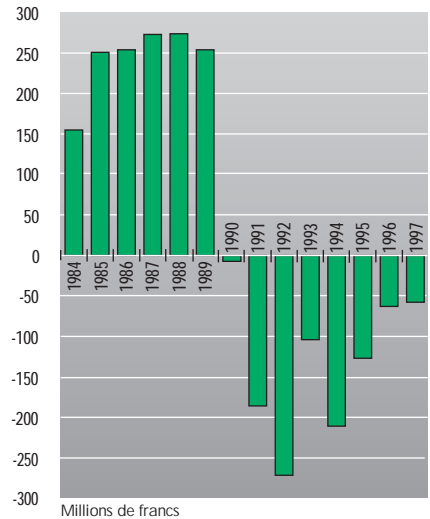
Festival du film alpin aux Diablerets

16

Déficits budgétaires

Le redressement est déjà visible

Le graphique ci-dessus est tiré du dernier *Numerus* publié par le Service de recherche et d'information statistiques (SCRIS). Il illustre la marge d'autofinancement de l'Etat entre 1984 et 1997. Elle est confortable jusqu'en 1989, puis s'effondre brutale-



ment en 1990. Elle devient négative dès 1991: l'Etat doit emprunter pour financer son fonctionnement. Un mouvement de retour à l'équilibre, fruit des efforts d'économies de l'Etat, est perceptible depuis 1995.

Editorial, p. 3

Verre à moitié vide, verre à moitié plein?

7 questions aux économistes



Le plan d'assainissement des finances vaudaises ne serait pas «raisonnable». C'est du moins l'appréciation de Jean-Christian Lambelet, professeur d'économie à l'Université de Lausanne (à gauche). *La Gazette* lui a demandé de s'expliquer. Un autre économiste, Claude Jeanrenaud (à droite), lui donne la réplique.

Pages 4 à 7

Salaires 1999: maintien du pouvoir d'achat

Dans son projet de budget pour 1999, le Conseil d'Etat atteint l'objectif que lui assigne le plan d'assainissement des finances cantonales: le déficit ne dépasse pas 400 millions de francs.

Le projet consiste surtout à comprimer les dépenses. Il introduit quand même de nouvelles recettes fiscales, qui devraient rapporter quelque 26 millions.

Le sacrifice salarial demandé aux collaborateurs de l'Etat s'élève globalement à 35 millions, comme annoncé précédemment. Mais il sera moins douloureux qu'on aurait pu le craindre. En effet, le paquet est ficelé de telle manière qu'aucun fonctionnaire ne verra son pouvoir d'achat diminuer par rapport à 1998.

Page 11

Economies sur les indemnités

(voir Gazette N° 21, p. 12-13)

«Suppression de l'indemnité voiture»: «suppression d'un salaire déguisé», «perte d'un acquis social».

Permettez, mais je ne suis pas d'accord; non pour moi, mais pour nos collègues, nos et mes collaborateurs. Le système actuel discuté est issu d'une réforme plus ou moins heureuse qui remonte à 8 ou 9 ans, conçue et enfantée dans la douleur, le dur et long labeur d'une commission interne à l'administration vaudoise. Je ne suis pas d'accord avec l'appréciation car il y a des règles et des principes à la base du système, des raisons profonde d'indemniser.

Lorsqu'il y a indemnité forfaitaire, il y a obligation de mettre à disposition le véhi-

cule personnel; l'Etat a la priorité sur l'usage familial. L'Etat a fait ce choix, l'estimant moins onéreux peut-être que l'augmentation du parc des véhicules de service. Il n'y a ni acquis «social», ni privilège, ni salaire déguisé, car cela, l'Administration cantonale des impôts saurait le débusquer. Quant aux réflexions et calculs qui ont conduit à cette indemnité forfaitaire, complémentaire à l'indemnité variable au kilomètre et à leur niveau, je dois renvoyer au dossier en mains du Service du personnel.

Ne pas oublier que ceux qui ne bénéficient pas du forfait n'ont pas le devoir de mettre à disposition leur véhicule, mais peuvent l'utiliser occasionnellement et ont droit à l'indemnisation des courses de service.

Si d'aventure l'application de ces principes prêtait à douter à la lumière de quelques cas (ce sont toujours ceux-là que l'on connaît),

cela est une autre question. Idem si la reconnaissance du devoir de mise à disposition du véhicule est manifestement refusée à tort.

Les déplacements professionnels, l'exercice de la mission sur le terrain, l'analyse et la négociation avec l'administré-client où l'on porte seul la responsabilité de l'Etat ne sont pas forcément parties de plaisir ou moins exigeants que le quotidien parfois peut-être monotone de la mission qui s'exécute en permanence au bureau.

Merci d'avoir pris la peine et le courage de cet article et des autres.

Georges Herbez, chef du Service des forêts, de la faune et de la nature (DSE)

(réd.) Voir informations concernant les mesures salariales adoptées par le Conseil d'Etat en page 11.

A louer: pour le 1^{er} octobre, à Vullierens, dans ferme rénovée, grand 2-pièces, très calme, poutres et pierres apparentes, WC séparé, 2 douches, 2 places de parc. Fr. 1380.- + charges. Tél. 021/869 91 88 dès 19h.

A vendre: Chevrolet CAMARO Z28 E, année 1983. Carrosserie: 193'000 km; moteur: 93'000 km. Couleur jaune, peinture neuve. Boîte à vitesses révisée, jantes chromées, expertisée du jour. Tél. 079/447 36 62.

Cherche à louer à l'année: petit chalet ou logement indépendant, même sans confort. Jura ou Alpes. Prix modéré. Tél. 021/316 51 60.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

L'informatique espiègle

Le cas le plus fréquent, quand votre ordinateur vous lâche en plein travail, c'est qu'il se plante sans explication. Vous agitez votre souris désespérément, rien ne se passe, et vous finissez par éteindre votre ordinateur. Puis vous le rallumez, tous les programmes se rechargent en bon ordre, et, avec un peu de chance, vous pouvez recommencer à

travailler normalement, quitte à refaire tout le travail accompli entre le dernier enregistrement de votre fichier et le moment du plantage.

Il arrive aussi parfois que l'ordinateur vous lâche en cherchant à vous dire pourquoi. Apparaissent alors sur l'écran des messages angoissants du genre «erreur fatale système», «enregistrement impossible», «disque saturé», ou encore, plus mystérieux, «error 007». Là, vous vous précipitez chez l'informaticien le plus proche.

S'il a du temps, et que tout va bien, il manipule votre clavier, votre souris, remet de l'ordre dans vos fichiers ou dans vos connexions au réseau, et tout rentre dans l'ordre. Si tout va mal, il passe quelques heures à compulser des manuels,

tente diverses manœuvres hasardeuses, et finit par vous annoncer qu'il faut faire appel au revendeur ou à un service d'entretien généralement basé à Bristol ou à Montréal. La réparation peut prendre plusieurs jours, voire plusieurs semaines. C'est ennuyeux, mais au moins vous savez à peu près ce qui vous reste à faire.



Il y a aussi des messages d'erreur qui laissent tout le monde baba. Ainsi, la semaine dernière, l'imprimante du BIC annonçait, de la manière la plus claire, que le PC du secrétariat de rédaction de la *Gazette* était à

l'agonie. Le PC semblait se porter comme un charme, mais on n'osait pas y toucher de peur de le voir s'effondrer ou exploser. Avec cette terrible question: en cas de mort du PC, pourrait-on récupérer les programmes et les documents stockés sur son disque dur?

Pour finir, la secrétaire de rédaction a décidé d'ignorer l'alarme. La *Gazette* a paru, l'ordinateur vit toujours, et l'imprimante imprime. Mais le mystère reste entier. En allumant l'imprimante lundi dernier, je l'ai entendue ricaner. *LR*



La page d'accueil du nouveau CD-Rom avec la bienvenue de Jacqueline Maurer, cheffe du Département de l'économie.

Promotion économique

Le canton se vend sur CD-Rom

Hautes écoles universitaires, secteur médical renommé, activités culturelles variées et de haut niveau, sites attrayants, tout cela allié à des compétences scientifiques, industrielles et professionnelles: le Canton de Vaud ne manque pas d'attraits pour les investisseurs étrangers. Dans l'objectif de mieux «vendre» ces indiscutables atouts, le gouvernement a décidé de participer à la réalisation et au financement d'un CD-Rom de promotion économique: *VD-Rom*.

La crise économique – qui tend actuellement à régresser – aura eu un seul mérite: celui de réanimer l'imagination et la créativité, aussi bien du secteur privé que du secteur public. Le premier remède à la lutte contre le chômage étant bien entendu le rétablissement d'une saine économie, ce réveil brutal suscite une concurrence sans merci entre les différents organismes de promotion économique.

Ambassadeur électronique

Décidé à entrer dans la bataille, le Département de l'économie s'est ainsi doté d'un «ambassadeur électronique», qui présente toutes les informations intéressant l'entrepreneur désireux de développer des activités sur territoire vaudois. Un outil qu'il a jugé indispensable pour un Etat moderne.

Fruit d'une collaboration entre secteur public et sponsors privés – financé à raison de 90% par l'économie privée et de 10% (50'000 francs) par l'Etat –, ce produit a demandé quinze mois de travail à la société Mediamind SA de Lausanne, éditeur spécialisé dans la réalisation d'opérations de communication et de promotion économique.

En anglais puis en français

VD-Rom propose plus de 600 pages d'informations, 40 minutes de vidéo et quelque 100 liens Internet. Produit à 20'000 exemplaires en langue anglaise, il sera diffusé dans le monde entier.

Un *VD-Rom* en français – complémentaire du site du Développement économique vaudois (DEV) et destiné à la promotion locale et régionale – sortira cet automne, qui contiendra un répertoire multimédia de plus de 2'600 entreprises vaudoises. Tous ces renseignements seront également disponibles sur un nouveau site web, *Vaud on-line*, qui offrira un service complet dès le 15 octobre prochain. Condition pour qu'une entreprise puisse figurer dans ce site: une mise à jour semestrielle.

Françoise Cottet

Les lenteurs de l'Etat

Par nature, l'Etat s'adapte lentement, trop lentement, aux mouvements de la conjoncture économique. L'examen de l'histoire récente publié par le SCRIS est édifiant à cet égard. Il montre que nous payons aujourd'hui les effets de l'inertie du début des années 1990. Sans les dettes accumulées entre 1990 et 1992, les finances de l'Etat seraient aujourd'hui saines. Comme l'indique le numéro spécial de *Numerus* consacré aux comptes de l'Etat, «le changement de cap a été long et difficile». Ce changement de cap s'amorce en 1995, et s'affirme aujourd'hui avec le plan d'assainissement des finances.

Rétrospectivement, on s'étonne de l'insouciance avec laquelle les autorités du début de la décennie ont laissé les comptes s'enfoncer dans le rouge. Alors que la crise ravageait le secteur du bâtiment, puis pratiquement toute l'économie privée, l'Etat a continué à gérer son ménage comme si de rien n'était. En attendant une reprise qui n'est pas venue. On connaît la suite. Et on peut comprendre l'amertume de ceux qui subissent aujourd'hui les effets d'une crise dont ils ne se sentent pas responsables. Hélas, les réalités financières ne se soumettent pas volontiers aux exigences de l'équité. Il est vain de dire aujourd'hui qui porte la faute du déficit de l'Etat, dans la mesure où les responsables qu'on désignerait n'ont rien à offrir en réparation. Dans l'affaire des fonds juifs, c'est bien les Suisses d'aujourd'hui qui doivent payer les «fautes» imputées aux dirigeants d'il y a cinquante ans.

Il est de toute façon délicat de juger les gens a posteriori, alors que la situation, les critères et les échelles de valeurs ont changé. On peut admettre qu'au sortir de la dernière guerre, les autorités fédérales, et même les banques suisses, croyaient agir au mieux pour les intérêts du pays. Elles peuvent au moins être mises au bénéfice du doute. De même, toutes proportions gardées, pour les autorités vaudoises de la fin des années 1980. Elles pensaient bien faire. Elles ne savaient pas ce qu'on a appris ces dernières années: lorsque l'histoire s'accélère, même l'Etat doit être rapide.

Laurent Rebeaud



La position du Département des finances

L'étude du Créa aboutit aux mêmes constats que le Département, s'agissant de la gravité de la situation comme de la nécessité à fournir un effort d'assainissement. Toutefois, le modèle que propose l'Institut universitaire représente d'avantage un instrument théorique qu'un outil de gestion. A ce titre, il ne remet pas en cause les décisions du Conseil d'Etat.

Le Créa estime " la taille du trou qu'il s'agit de combler " par la relation de la dette avec le revenu cantonal. Or, celui-ci est un indicateur inutilisable pour l'élaboration du budget de l'Etat, puisqu'il n'est connu qu'a posteriori et ne constitue donc qu'une indication de tendance. Par ailleurs, pour être pertinent le ratio dette/revenu cantonal doit être établi, non pas sur la base de la situation actuelle (21,7%) résultat de sept ans de crise économique, mais sur une période plus longue. A cet égard, la détermination du ratio est un acte politique dont la fonction est d'être un garde-fou et non pas un objectif financier.

Les auteurs de l'étude insistent sur le danger que comporte un assainissement trop brutal. A ce titre, ils contestent l'objectif déficit zéro, estimant que le déficit moyen admissible pour les prochaines années se situe aux environs de 50 millions. Le Département constate que ce but est relativement proche de l'objectif zéro et qu'il nécessitera de toute manière un effort important.

Pour retrouver une marge de manoeuvre politique, le Conseil d'Etat veut atteindre l'équilibre des finances. Celui-ci diminuera le poids des intérêts de la dette sur l'ensemble des charges de l'Etat.

Le Créa considère que les collectivités publiques sont par nature dépensières et qu'il faut un signe politique fort en faveur de l'assainissement des finances de ce canton. Le mécanisme de frein aux dépenses que propose le Conseil d'Etat, même s'il est contesté dans sa forme par le Créa, reste précisément le moyen permettant au canton de retrouver sa solidité.

Déficits budgétaires:

1. Le plus inquiétant

D'après notre étude, c'est le comportement de l'Etat qui est trop dépensier. On le voit par rapport au revenu cantonal (réd. sous-ensemble du PIB qui comprend l'ensemble des salaires et des revenus de la propriété). Quand celui-ci augmente de 1%, le canton aura tendance à augmenter ses dépenses de 1,15%, et ses revenus augmenteront de 1,09%. Ce qui donne un écart de 0,6%. Quand le revenu cantonal augmente, les dépenses ont tendance à augmenter plus rapidement que les rentrées. C'est cela qui doit être à notre avis corrigé, et cela demande un effort de longue haleine. On peut imaginer augmenter l'élasticité du côté des recettes ou diminuer l'élasticité du côté des dépenses, c'est une décision politique. Mon impression personnelle est qu'il faut agir sur les dépenses, en particulier sur les subventions. Et mettre en place un système d'évaluation tous les 2-3 ans. On voit par exemple dans le domaine social que sans exception, les dépenses augmentent beaucoup plus vite que les projections. Dans ce cas, on devrait remettre le compteur à zéro, et discuter de tout le problème. C'est un mécanisme possible pour freiner un comportement dépensier.

2. Spirale de l'endettement

C'est ce qu'on appelle l'effet boule de neige: lorsque le taux d'intérêt auquel l'Etat emprunte est plus élevé que la croissance du revenu cantonal. Aujourd'hui, l'Etat emprunte à un peu plus de 5% et le revenu cantonal n'augmente pas autant, donc il existe un danger.



Jean-Christian Lambelet, professeur à l'Université de Lausanne

3. Mesures urgentes

Je me méfie des mesures dites urgentes: on risque de les prendre dans la précipitation et c'est du court terme. A mon avis il faut agir sur le long terme en mettant en place des règles de comportement, des mécanismes incitatifs et d'autocontrôle. Et réfléchir trois fois avant de baisser le taux d'imposition. Il existe aussi un problème plus général, tous niveaux confondus – fédéral, cantonal, communal –: le poids de la fiscalité est toujours plus lourd pour le citoyen. Pour faire bref, je dirais qu'il faut des mesures qui tiennent la route, la distance, qui soient bien conçues, intégrées dans un plan d'ensemble.

4. Effets sur l'économie

Ce n'est pas de cette manière que j'exprimerai les choses. Il faut s'entendre sur ce que l'on veut confier à l'Etat dans tous les domaines (équipements, social, éducation, y compris les ba-

rières de salaires pour les fonctionnaires). Au niveau politique, définir les missions de l'Etat de manière précise – privatisation ou non de certains secteurs – et trouver des mécanismes plus incitatifs au niveau des salaires.

Si on lit cette question dans un sens keynésien, elle se pose au niveau national mais pas au niveau cantonal. Avec une mobilité de la main-d'œuvre et un taux de change fixe (même monnaie dans tout le pays), l'impact conjoncturel des politiques budgétaires est nul. Au niveau national par contre, ces effets peuvent être plus importants.

5. Politique fiscale et emploi

Cela pourrait avoir un effet dissuasif dans la mesure où cela se traduirait par une augmentation des impôts. Mais il y a bien d'autres facteurs qui influencent la localisation des entreprises: la

Suite à la page 6

le débat des économistes

L'étude que vient de sortir l'Institut Créa de l'Université de Lausanne a relancé le débat sur la politique budgétaire adoptée par le Canton de Vaud. Si le besoin d'assainir les finances cantonales fait l'unanimité, les avis divergent sur la manière d'atteindre cet objectif. Questions posées à J.-Ch. Lambelet, auteur de l'étude du Créa, et C. Jeanrenaud, professeurs d'économie aux Universités de Lausanne et de Neuchâtel.



Claude Jeanrenaud, professeur à l'Institut de recherches économiques et régionales de l'Université de Neuchâtel

Les questions posées aux experts

- 1 Qu'est-ce qui est le plus inquiétant dans la situation actuelle des finances cantonales?
- 2 La spirale de l'endettement représente-t-elle un danger pour le canton?
- 3 Cette situation nécessite-t-elle de prendre des mesures urgentes?
- 4 Quels sont les effets sur l'économie en général de mesures de restrictions sur le budget de fonctionnement et sur celui des investissements?
- 5 Les incertitudes que font peser l'accumulation des déficits et l'augmentation de la dette sur la politique fiscale sont-elles de nature à dissuader des entreprises étrangères à créer des emplois chez nous?

1. Le plus inquiétant

C'est la difficulté qu'éprouve le canton à trouver et à mettre en œuvre les mesures permettant de sortir d'une situation inconfortable qui donne quelques soucis. Si l'on tient compte de l'exercice 1998, il y aura huit ans que le canton enregistre des déficits élevés, variant entre 4% et 10% du budget de fonctionnement. Les pratiques budgétaires traditionnelles ont bien fonctionné en période de croissance, quand on pouvait distribuer chaque année un peu plus; elles ne sont plus adaptées à une situation où il faut réduire certaines dépenses et fixer des priorités.

Au début de cette année, la dette du canton représentait un peu plus d'un budget annuel (125% des revenus courants). Cela n'est pas très satisfaisant sans être vraiment inquiétant. La situation pourrait se détériorer rapidement. On peut calculer qu'en maintenant un déficit comparable à celui du

budget 1998, le canton tendrait à accumuler une dette équivalente à trois fois le budget annuel. En comparaison, si le canton équilibrerait chaque année son budget, l'endettement tendanciel se stabiliserait à 40% des revenus courants.

2. Spirale de l'endettement

Vaud se trouve, il est vrai, dans la zone de l'effet boule de neige, mais il existe un moyen assez simple d'en sortir. Il faut pour cela réaliser un léger excédent, de l'ordre de 2%, du budget primaire (il s'agit du solde financier hors intérêts passifs).

3. Mesures urgentes

Avec la reprise économique, le moment me paraît venu de prendre sérieusement les choses en main. Il n'y a jamais de bonne période pour prendre des mesures désagréables... je n'attendrais toutefois pas la prochaine récession. Quant à savoir s'il faut se donner trois ou cinq ans pour rétablir l'équi-

libre, c'est un choix politique et non une question à poser aux économistes.

4. Effets sur l'économie

Les mesures permettant le retour à l'équilibre sur trois ou quatre ans auraient un effet modérément restrictif sur l'économie vaudoise. Le choc devrait être assez facilement absorbé si la reprise se confirme. Sans aucun doute, les conséquences seront nettement plus douloureuses pour les personnes ou les entreprises dont l'activité ou le revenu dépend largement ou totalement du budget de l'Etat.

5. Politique fiscale et emploi

Les critères adoptés par les entreprises pour choisir un lieu d'implantation sont assez mal connus. Le niveau de la charge fiscale est presque toujours cité, mais on ne sait pas son importance par rapport à d'autres critères (qualité de l'infrastructure, présence d'entreprises travaillant dans le même domaine ou disponibilité de main-d'œuvre qualifiée). Aujourd'hui, la fiscalité des personnes morales n'est plus vraiment un critère de localisation puisque les entreprises à la recherche d'un lieu d'implantation obtiennent partout une exonération. Par contre, l'imposition des personnes physiques est importante car le salaire des cadres expatriés est souvent calculé en tenant compte des impôts locaux. Voyant les déficits importants, les entreprises pourraient craindre que le canton ne soit pas en mesure de

Suite à la page 7

maintenir les taux d'imposition à leur niveau actuel, mais ce n'est là qu'une hypothèse.

6. En cas de reprise

La reprise va faciliter le retour à l'équilibre, car une partie de l'amélioration du résultat sera obtenue par une hausse des recettes plutôt que par une réduction de dépenses. La reprise devrait également réduire le poids des dépenses sociales. Il ne faut cependant pas oublier que les recettes fiscales réagissent avec retard à l'amélioration de la conjoncture.

7. Quel déficit admissible?

L'idée de modéliser le comportement budgétaire et déceler dans le déficit une composante «tendancielle» et une composante «accidentelle» est à la fois intéressante et originale.

Cependant, je ne pense pas que la thèse «Nilles-Lambelet» puisse servir à guider la politique financière de l'Etat. J'ai en particulier quelques problèmes avec l'idée de maintenir un

rapport constant entre la dette et le revenu cantonal.

• Si l'on doit maintenir un rapport constant entre la dette et le revenu cantonal, est-ce le rapport actuel de 20% qu'il s'agit de considérer ou celui, beaucoup plus faible, de la fin des années 80? L'économiste n'a pas vraiment de réponse à cette question, il s'agit d'abord d'un choix politique. Dans une année de forte croissance du revenu cantonal vaudois – à la suite d'une poussée d'inflation, par exemple – il serait possible, si l'on suit cette règle, d'accepter un déficit considérable. Je pense que le rapport «dette publique/revenu cantonal» est un indicateur utile, mais comme garde-fou ou comme clignotant pour rendre les autorités attentives à une aggravation de l'endettement. Admettons que le canton décide de stabiliser son endettement à 20% du revenu cantonal. Que se passera-t-il lors de la prochaine récession, quand réapparaîtront des déficits non compatibles avec l'objectif de 20%? Va-t-on se donner un nouveau seuil, à 25% ou 30% du revenu cantonal?

• Je pense d'abord qu'il vaut mieux fixer les objectifs de la politique financière par rapport au compte de fonctionnement plutôt que sur la base du solde financier. Je considère que le déficit financier tolérable à moyen terme est celui qui est compatible avec la règle d'or budgétaire. Cette règle veut que l'on finance chaque année les nouveaux investissements par l'emprunt et que l'on rembourse une dette équivalente à la dépréciation du patrimoine. Le respect de cette règle nécessite simplement un équilibre du compte de fonctionnement.

• Sur la base des valeurs tendancielles de l'investissement et de l'amortissement, on peut aisément calculer le degré d'autofinancement et le solde financier correspondant à l'équilibre du compte de fonctionnement. Pour le canton de Vaud, le déficit financier compatible avec la règle d'or budgétaire est légèrement supérieur à 2,5% des revenus courants, alors que le degré d'autofinancement des investissements se situerait aux environs de 70%.

L'analyse du SCRIS

Vient de paraître : un numéro spécial de *Numerus* sur les comptes de l'Etat de Vaud. Une rétrospective saisissante.

1984-1989: opulence et insouciance

L'ensemble des impôts cantonaux gonfle de 575 millions en cinq ans (+ 41%) grâce surtout aux droits de mutation et gains immobiliers ; les dépenses suivent : autorités et personnel (+300 millions), biens et services (+140 millions). Les investissements sont financés entièrement par les excédents de recettes courantes (marge d'autofinancement) qui dépassent les 250 millions de 1985 à 1989.

1990-1994: le choc et la prise de conscience

Dès 1990, la crise du secteur immobilier fait baisser les recettes conjoncturelles (- 250 millions). Les dépenses, elles, continuent d'augmenter (personnel, biens et services et social).

Le résultat est net: dès 1990, la marge d'autofinancement est négative. Entre 1990 et 1994, l'Etat doit emprunter plus de 700 millions pour payer ses factures courantes et les salaires de ses employés.

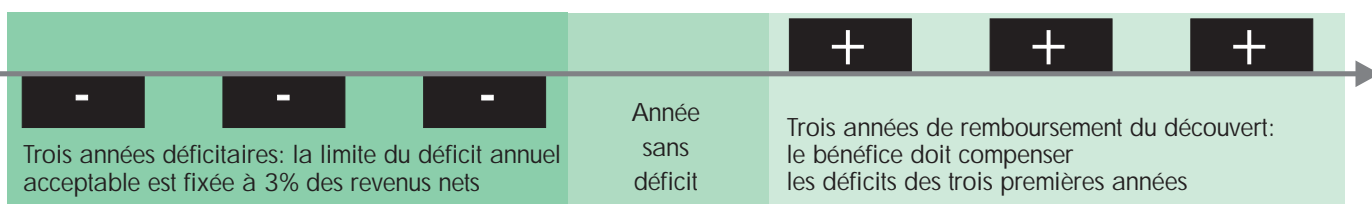
1995-1997: les premiers fruits de l'effort

Les résultats des efforts d'économies et de maîtrise des coûts apparaissent dès 1995 avec un renversement de tendance des indicateurs: la marge d'autofinancement devient moins négative.

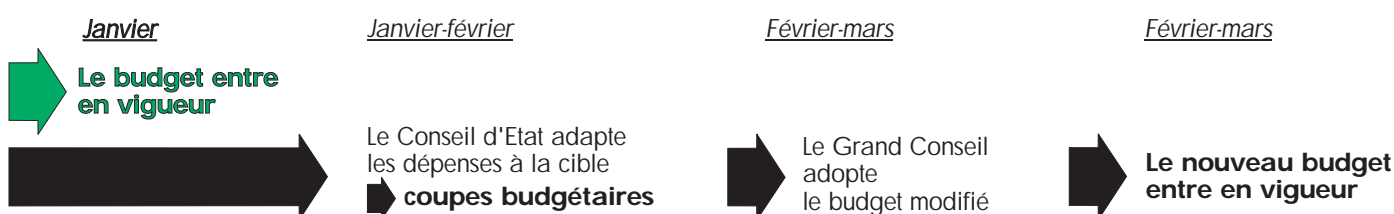
Numerus peut être commandé au SCRIS, tél. 021/ 316 29 99.

B

Dès 2002, en cas de nouveau déficit, engagement du mécanisme des trois phases



financiers, l'alarme sonne et le mécanisme suivant se déclenche





Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise

Réf.	Fonction	Description
18.1131	Chef du service informatique d'une école d'ingénieurs Ingénieur A cl. 27-30 100%	Activité: direction du service informatique, établissement et gestion du budget correspondant. Responsable de l'ensemble du matériel informatique des logiciels et des réseaux. Planification de l'évolution technologique et conseils à la direction. Participation à l'enseignement et représentation de l'école dans ses relations extérieures. Indispensable: formation supérieure EPF, pratique professionnelle de 8 ans environ, avoir assumé avec succès des responsabilités équivalentes. Connaissance des systèmes d'exploitation Unix, W95/NT, Mac OS. Connaissances générales des réseaux ATM, TCP/IP, Apple Talk. Anglais lu et parlé, allemand lu. Lieu de travail: Yverdon-les-Bains.
18.1132	Spécialiste système B cl. 26-28 Spécialiste système A cl. 28-30 100%	Activité: assurer la mise en place, le paramétrage et la surveillance des produits liés aux télécommunications. Garantir un fonctionnement optimal du réseau et résoudre les problèmes qui pourraient survenir. Concevoir l'architecture de nouvelles solutions. Fournir l'aide technique aux utilisateurs. Indispensable: titre universitaire ou diplôme ETS ou diplôme d'informaticien de gestion ou équivalent. Pratique de 5 ans environ en qualité d'ingénieur système. Connaissance approfondie de la gestion des réseaux WAN, des protocoles TCP/IP, IPX, Frame Relay, et ATM. Souhaité: connaissances des réseaux LAN, des protocoles SNA, des environnements Tokenring et Ethernet, ainsi que des outils de gestion de réseaux et systèmes Tivoli.
18.1129	Chef de projets de recherches cl. 25-28 50%	Activité: vous êtes chargé de suivre l'expérience de régionalisation de la prévention initiée par la Commission cantonale de prévention. Pour cela, vous devez jouer un rôle d'interface entre les Services de l'Etat et les partenaires impliqués. Indispensable: titre universitaire avec 3 ans de pratique dans les domaines de la santé, des sciences sociales ou de l'éducation, expérience confirmée dans la conduite d'un projet. Aptitudes à négocier, à travailler en équipe ou de manière autonome. Particularité: durée du mandat: 3 ans. Adresse: M. R. Perdrix, prés. de la Commission cantonale de prévention, Service de la santé publique, Cité Devant 11, 1014 Lausanne. (Rens.: M ^{me} P. Eicher Pavillon — 021/316 42 14)
18.1127	Analyste comptable Adjoint C cl. 24-28 100%	Activité: au sein d'une équipe enquêtant sur la criminalité en milieu économique et plus particulièrement dans le domaine du crime organisé. Recherche et mise en évidence de pratiques financières douteuses touchant particulièrement la provenance et la circulation de capitaux, les justificatifs, le non-respect des règles commerciales, bancaires, etc. Indispensable: expert-comptable diplômé ou licencié HEC ou titre jugé équivalent, voire maîtrise bancaire. Pratique professionnelle de quelques années dans les domaines économiques, financiers ou comptables. Spécificité: pas de casier judiciaire, connaissance approfondie de l'informatique dans le domaine comptable. Maîtrise de l'anglais.
18.1128	Ingénieur ETS en agriculture Ingénieur D cl. 19-23 100%	Activité: gestion de la compensation écologique et du contrôle des surfaces cultivées. Collaboration avec le secteur informatique du service, participation à la gestion des plans et du cadastre de la production. Indispensable: diplôme d'ingénieur ETS en agriculture ou titre jugé équivalent. Bonnes connaissances du terrain et des pratiques agricoles. Connaissances de la bureautique et de la géomatique. Facilité de contact avec les agriculteurs. Souhaité: connaissance de l'allemand et aptitudes rédactionnelles en français.

18.1133	Assistant social A (conseiller en toxicomanies) cl. 19-20 80% (évt. 100%)	Activité: travail varié, au sein d'une équipe, tel que conduite d'entretiens d'aide, dépistage du problème d'abus de substances ou de dépendance, mise en place d'une prise en charge en réseau multidisciplinaire, ainsi que participation aux évaluations des suivis. Indispensable: diplôme d'assistant social, pratique de 6 ans, avec expérience de 4 ans min. dans le domaine des dépendances. Véhicule et permis de conduire. Souhaité: la connaissance des institutions vaudoises serait bienvenue.
18.1141	Premier secrétaire A cl. 18-20 100%	Activité: vous assumez l'organisation, la direction, le fonctionnement et la coordination des dossiers du secrétariat de la secrétaire générale. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 10 ans, excellente maîtrise du français et des outils bureautiques (Word 6 ou 7, Excel 5, FileMaker Pro, Lotus Notes), bonne connaissance de l'allemand. Souhaité: intérêt pour les activités de l'Etat et la gestion administrative des dossiers relevant de la compétence du secrétariat général d'un grand département.
18.1142	Premier secrétaire B cl. 17-19 B Premier secrétaire A cl. 18-20 A 100%	Activité: assurer le suivi administratif des mesures actives en faveur des demandeurs d'emplois (mami). Contacts téléphoniques avec les instituts de formation et les caisses de chômage. Permanence téléphonique, saisie informatique dans Plasta. Validation de documents et pièces comptables, consolidation des frais de formation. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec 8 à 10 ans d'expérience professionnelle dans le domaine administratif, avoir d'excellentes connaissances informatiques et être à l'aise avec les chiffres.
18.1143	Secrétaire cl. 15-18 100%	Activité: vous êtes chargé de diverses tâches de secrétariat telles que rédaction de procès-verbaux, correspondance et suivi de séances. Vous gérez également l'économat, le budget et la partie administrative des dossiers du personnel. Indispensable: CFC d'employé de commerce avec pratique de 6 ans, maîtrise de l'allemand et de l'anglais (parlé et écrit), bonnes connaissances de Word et d'Excel sur Macintosh et de comptabilité. Aisance rédactionnelle, sens de l'organisation et capacités d'initiative. Souhaité: sténographie.
18.1140	Micro-informaticien cl. 14-18 100%	Activité: dépanner, informer, renseigner les utilisateurs ayant des problèmes informatiques, rechercher les solutions les plus adaptées, gérer l'historique des pannes, garantir la qualité des interventions. Indispensable: CFC jugé utile à la fonction, pratique professionnelle de 5 ans environ dont 2 ans dans le domaine informatique. Souhaité: maîtrise des outils bureautiques et de la micro-informatique.
18.1138	Employé d'administration cl. 10-12 à Employé principal d'administration cl. 14-16 100%	Activité: activité variée et autonome au sein d'un état-major, telle que suivi de dossiers juridiques et des affaires financières, gestion des dossiers du personnel auxiliaire et de l'économat du service. Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, excellente orthographe, maîtrise de Word et Excel. Ce poste requiert également des qualités d'organisation, de discrétion et de la facilité à travailler en équipe.
18.1108	Dessinateur C ou B/A cl. 10-17 50%	Activité: élaboration du plan cadastral par traitement graphique interactif, travail de bureau exclusivement. Indispensable: CFC de dessinateur géomètre, maîtrise de la DAO et une pratique professionnelle après l'apprentissage de 0 à 8 ans suivant la classification A/B ou C.



18.1134	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: vous secondez la secrétaire principale dans tous les travaux d'organisation et de secrétariat qu'implique la gestion d'un établissement scolaire.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec 5 ans de pratique, maîtrise de Word sur Macintosh et bonne connaissance des bases de données (Excel, FileMaker). Facilité de contact, amabilité et courtoisie.</p> <p>Souhaité: connaissance du système scolaire vaudois.</p>
18.1139	Employé d'administration cl. 10-12 100%	<p>Activité: vous avez pour mission de prendre en charge les appels téléphoniques de la hotline (supports aux utilisateurs informatiques), de ventiler les demandes aux personnes compétentes, ainsi que de suivre, par une gestion informatisée, le temps et la qualité des réponses. Une activité de secrétariat est également incluse dans ce poste.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou équivalent, maîtrise des outils bureautiques. Ce poste exige des qualités d'accueil, de relations humaines, d'organisation, de dynamisme, d'ouverture d'esprit et de discrétion.</p>
18.1130	Employé d'administration cl. 10-12 75%	<p>Activité: assume le secrétariat de la section des finances et infrastructure: établissement de rapports, de procès-verbaux et de tableaux statistiques.</p> <p>Indispensable: CFC d'employé de commerce ou titre jugé équivalent, excellentes connaissances du français, maîtrise d'un traitement de texte et d'Excel, ainsi que goût pour les chiffres.</p> <p>Souhaité: Ce poste demande rigueur et précision.</p>
18.1137	Employé d'exploitation cl. 8-10 Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	<p>Activité: dans le cadre d'une équipe de 4 personnes, diverses tâches d'intendance: nettoyage, entretien, ouverture, fermeture et contrôle des locaux. Travail en soirée ou le samedi et remplacement occasionnel du concierge.</p> <p>Indispensable: CFC requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou CFC d'un an et demi ou 2 ans avec pratique de 5 ans, ou expérience professionnelle de 8 ans dès la majorité. Autonomie, ponctualité et sens des responsabilités.</p> <p>Souhaité: connaissance des techniques et des produits de nettoyage.</p> <p>Lieu de travail: Yverdon-les-Bains.</p>
18.1136	Ouvrier qualifié cl. 10-12 100%	<p>Activité: dans le cadre d'une école de fromagerie, secondier le chef de fabrication pour la production de fromage à pâte dure et mi-dure. Participation à l'enseignement pratique.</p> <p>Indispensable: CFC de fromager requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou 2 ans et 5 ans de pratique professionnelle environ.</p> <p>Lieu de travail: Moudon.</p>
18.1125 18.1126	2 cantonniers des routes cantonales (RC) cl. 8-10 100%	<p>Activité: en plein air, au sein d'une petite équipe vous participez activement à l'entretien et à la sécurité des routes du réseau cantonal en fonction des saisons, vous avez idéalement une expérience dans le domaine de l'entretien des espaces verts ou du génie civil.</p> <p>Indispensable: vous devez être âgé de vingt ans au moins, en excellente santé, avoir un permis de conduire et, pour les étrangers, le permis C.</p> <p>Spécificité: domicile imposé, Chavannes-de-Bogis ou environ.</p>
18.1135	Aide de cuisine polyvalent(e) (employé(e) d'exploitation) cl. 4-6 100%	<p>Activité: travaux variés dans le cadre du restaurant d'un centre de formation: service lors de banquets, divers travaux en cuisine et nettoyages.</p> <p>Indispensable: être âgé(e) de vingt ans au moins, une expérience similaire serait la bienvenue.</p> <p>Lieu de travail: Morges.</p>



Budget 1999: légère augmentation du pouvoir d'achat pour tous les fonctionnaires

En agissant sur la Caisse de pensions, le Conseil d'Etat atteint son objectif de 35 millions d'économies sur la masse salariale. Sans baisser les salaires nets par rapport à 1998.

On s'attendait à une réduction généralisée des salaires. C'était logique. Cette année, la contribution de solidarité représente une réduction d'environ 20 millions sur la masse salariale par rapport à l'application du statut. Pour l'année prochaine, le Conseil d'Etat veut économiser 35 millions. Presque le double!

Pourtant, aucun salaire ne baissera. Mieux: chaque fonctionnaire aura une légère augmentation de son pouvoir d'achat.

L'économie de 35 millions se partage avec les communes (5,3 millions) et les autres partenaires de l'Etat (3,2 millions). Ainsi, l'économie nette pour l'Etat se réduit à 28,12 millions.

Deux mesures sans incidence sur les salaires devraient rapporter 5,2 millions: le gel des engagements de nouveaux collaborateurs pendant le premier semestre 1999 et la réduction de moitié du paiement des heures supplémentaires, qu'il faudra compenser en temps plutôt qu'en argent.

Les principales économies sont prévues par réduction des augmentations annuelles (15,4 millions) et des cotisations à la caisse de pensions (5,6 millions).

La contribution de solidarité sur les salaires 1998 n'est pas reconduite, sauf pour les conseillers d'Etat.

Annuités: - 55%

Pour les fonctionnaires qui ne sont pas au sommet de leur classe salariale, l'augmentation annuelle prévue par le statut est réduite de 55%.

La compensation du renchérissement est supprimée. Mais comme l'inflation est très faible (0,1%), l'augmentation annuelle sera dans tous les cas supérieure à l'inflation.

Réduction des cotisations à la Caisse de pensions

La réduction des cotisations à la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud prend la forme d'un doublement de la déduction de coordination. Cette mesure doit s'appliquer progressivement, sur les augmentations de salaires à venir, de manière à garantir pour chaque collaborateur le niveau de la rente calculée sur la base de son salaire actuel. Elle s'appliquera immédiatement pour les nouveaux collaborateurs.

Cette mesure se traduit pour l'employé par une augmentation du salaire net. Evidemment, elle aura un effet de frein sur l'augmentation des rentes futures. Mais il faut savoir que ces retraites sont aujourd'hui très élevées. Ainsi, aujourd'hui, jusqu'à la classe 25, les revenus nets d'un retraité marié (AVS comprise), bénéficiant de la rente complète

maximale, sont supérieurs à son dernier salaire net de vie active.

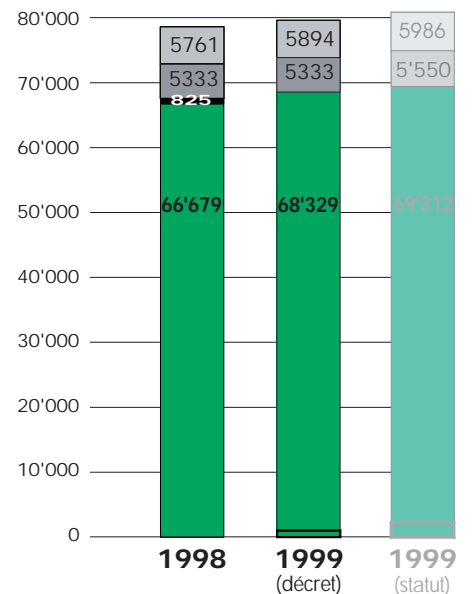
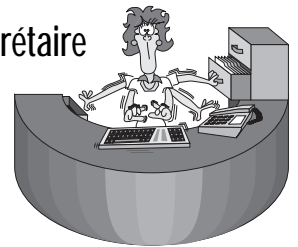
Chacun pourra ainsi calculer son salaire brut pour 1999 (pour autant que le Grand Conseil approuve ce projet). Il faut partir du salaire brut annuel de 1998, puis:

- ajouter le montant de la contribution de solidarité,
- ajouter 45% de l'annuité (pour ceux qui y ont droit).

L'augmentation par rapport à 1998 est dans tous les cas supérieure à l'inflation.

LR

Exemple: une secrétaire (classes 15-18)



- Cotisations AVS, AI, AC, AANP
- Cotisations à la Caisse de pensions
- Contribution de solidarité
- Salaire net
- dont annuité pour 1999

Appliqué à une collaboratrice située en classe 16, le décret sur les salaires pour 1999 aboutit à une augmentation par rapport à 1998. L'annuité partielle (958 francs) et la suppression de la contribution de solidarité (825) dépassent largement l'inflation (env. 80 francs). Une augmentation évidemment inférieure à celle qui résulterait de l'application intégrale du statut.

Effet des mesures législatives sur le budget 1999

(en millions de francs)

	Diminution de charges pour l'Etat	Effet pour les communes
Réductions de dépenses		
Préfets	0.1	0.0
Prestations complémentaires AVS/AI - «allocation de Noël»	1.5	0.8
Emploi et aide aux chômeurs	7.6	3.8
Fonds pour la protection de la jeunesse	2.0	0.0
Art. 114 a de la loi scolaire - «fonds Bavaud»	37.6	- 37.6
Masse salariale, y compris Caisse de pensions	28.1	5.3
Augmentations des recettes		
Défiscalisation de l'épargne	20.0	15.0
Droits de mutation sur les transferts immobiliers	6.0	3.0
Diminution de charges découlant des mesures législatives	103.0	- 10.0

Orientation professionnelle et économie: le dialogue s'impose

Les Offices régionaux d'orientation scolaire et professionnelle continuent à organiser, à travers le canton, des rencontres avec les représentants des milieux économiques. Quelques réflexions sur le présent et l'avenir de l'orientation avec Serge Buffat, directeur de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle (OCOSP), et M.-Isabel Taher, qui prendra sa succession en novembre.



M.-Isabel Taher et Serge Buffat: l'une reprendra de l'autre la direction de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle.

PHILIPPE MAEDER

«**L**es milieux économiques nous font souvent le reproche d'une approche trop psychologique, note M. Buffat. C'est vrai que les conseillers en orientation ont une formation de psychologue, et qu'il est impossible de maîtriser dans le détail quelque cinq cents profes-

sions. La réalité quotidienne d'un notaire ou d'un cordonnier, par exemple, nous ne la connaissons pas. La formation de psychologue du conseiller reste cependant un atout, car un choix scolaire ou profession-

nel implique l'ensemble de la personnalité. Mais un système de formation continue permet aux conseillers en orientation de se tenir au courant de la situation sur le marché.» Des journées d'information et de perfectionnement les renseignent par exemple sur la formation d'informaticien, ou sur les entreprises fictives, en passant par les métiers de la bouche ou les professions de la forêt.

Une femme à la tête de l'OCOSP dès le 1^{er} novembre

M.-Isabel Taher sera la nouvelle directrice de l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle dès le 1^{er} novembre. Née en 1950, M^{me} Taher travaille actuellement au secteur des gymnases à l'OCOSP, en particulier pour le Gymnase de la Cité.

M^{me} Taher constate que l'anxiété due à la situation de l'emploi est très forte chez les jeunes, à tous les niveaux. «Pour les apprentis, le marché limite de toute façon les choix, mais je tiens à souligner l'importance du stage avant l'entrée en formation. Les réponses à ce genre de démarche sont très favorables du côté de l'économie, et les patrons qui reçoivent des jeunes en

stage ont un rôle important à jouer. C'est à eux de confirmer un choix, ou au contraire de dire franchement que l'intérêt ne suffit pas et qu'il manque des aptitudes.» La future directrice souhaite pour sa part que l'orientation soit un partenaire régulier de l'économie: qu'on l'associe aux démarches de réflexion lorsqu'il s'agit de créer de nouveaux métiers ou d'en revaloriser d'autres. «Les conseillers devraient à mon avis faire des stages en entreprise, ce qui ne se fait pas du tout à l'heure actuelle. Pas seulement un jour, mais plusieurs semaines: cela pourrait se faire en formation initiale ou en cours de carrière.»

Devoir parfois se faire «briseurs de rêves»

Ainsi, lorsque les professions de l'industrie des machines se sont réorganisées il y a deux ans, une information a été organisée par le *groupe de perfectionnement* de l'association des conseillers, comme chaque fois qu'il y a un changement important dans un secteur. Cela implique non seulement une information théorique, mais aussi des liens avec le monde économique. «Un conseiller est chaque jour en contact avec des entreprises et des patrons: dans la recherche d'un stage ou d'un apprentissage, les relations avec les milieux économiques sont constantes», remarque Serge Buffat.

Le conseiller en orientation ne doit pas être trop spécialisé dans un domaine d'activité

L'OCOSP en quelques chiffres

Vingt-cinq personnes travaillent à l'Office cantonal d'orientation scolaire et professionnelle, mais ce sont plus de 50 conseillères et conseillers en orientation qui sont répartis dans tout le canton. Il existe en effet 14 offices régionaux, le plus grand occupant 13 personnes à Lausanne.

Ces chiffres ne tiennent pas compte, dans ces mêmes offices régionaux, de tout le personnel chargé du travail administratif et de la documentation, personnes le plus souvent employées par les communes et non par le canton.

professionnelle: son métier exige qu'il puisse répondre de manière globale. Les demandes qu'on lui adresse ne sont pas toujours explicites, les personnes arrivent rarement avec des questions bien précises: le conseiller offre un accompagnement à l'élaboration d'un projet. «C'est vrai que pour nous la personne est aussi importante que la réalité du marché», reconnaît Serge Buffat. «Il faut tenir compte des intérêts de celui qui nous consulte, mais aussi favoriser une intégration professionnelle, ajoute M.-Isabel Taher. Notre travail est aussi de

montrer les limites du marché. Si vingt-cinq jeunes nous disent s'intéresser au métier de graphiste, nous nous devons parfois d'être des briseurs de rêve, et leur expliquer qu'il n'y aura, hélas, pas de place pour tout le monde.»

Les allers-retours entre les envies de la personne et l'état du marché rendent parfois la vie dure aux conseillers. Vous n'êtes pas assez directifs, leur reprochent parfois les milieux économiques. Vous êtes des pourvoyeurs de main-d'œuvre, accusent certains jeunes et leurs familles. Cette position de tampon entre les différents partenaires est délicate, mais c'est aussi un carrefour dont on peut tirer beaucoup de bénéfices.

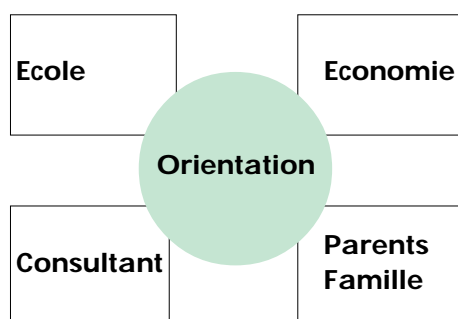
«Cette position de carrefour de l'orientation scolaire et professionnelle montre bien le rôle de relais qu'elle doit jouer, commente M.-Isabel Taher. Si le dialogue avec l'éco-

nomie est fondamental, les autres interlocuteurs sont tous des partenaires. Si l'on veut changer une image sociale, revaloriser certains métiers ou casser leur appartenance à un sexe, nous devons travailler à l'ouverture entre tous ces partenaires, au décloisonnement.»

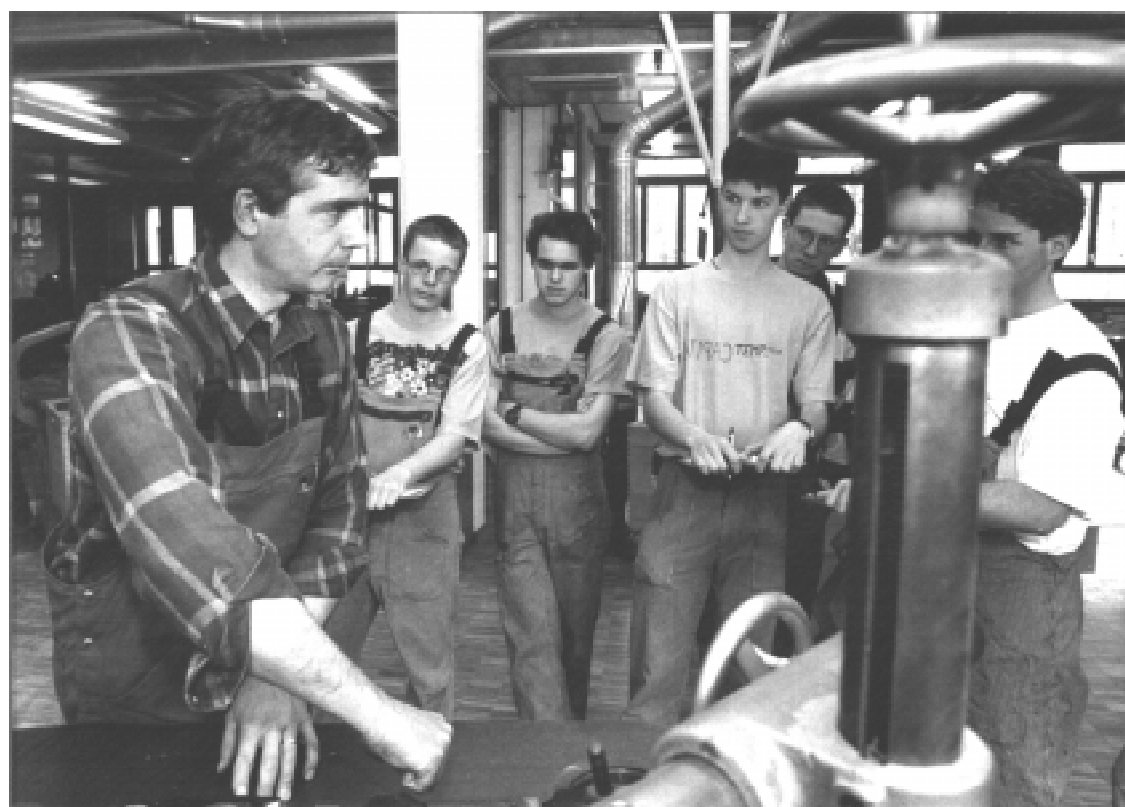
Vers une meilleure intégration au sein du DFJ

Sur le point de quitter son poste de directeur de l'OCOSP, Serge Buffat tient à exprimer son espoir pour l'avenir: une meilleure intégration de l'orientation dans le fonctionnement global du nouveau Département de la formation et de la jeunesse (DFJ). Les relations avec le Service de la formation professionnelle devraient maintenant être facilitées, puisqu'il fait désormais partie du nouveau DFJ. «Mais, regrette le directeur de l'OCOSP, en tant qu'office, nous ne participons pas aux réunions des chefs de service, où nous aurions pourtant beaucoup à apporter et à recevoir. Nous sommes chaque année en contact avec 12'000 à 15'000 jeunes de tous niveaux. On est au carrefour de l'école, de la formation, de l'économie: pour des raisons d'organigramme, nous nous sentons pourtant relativement à l'écart des processus de décision. La transformation de l'Office cantonal d'orientation en service changerait sûrement beaucoup de choses!» Cela reste pour l'heure un vœu du directeur.

Christine Matthey Desaulles



L'orientation scolaire et professionnelle occupe une position de carrefour.



Dans le choix d'un apprentissage, les contacts des conseillers en orientation avec les représentants des milieux économiques sont importants car ils permettent de donner aux jeunes une bonne vision de la réalité du terrain.



Le remboursement des appels sur natel

L'utilisation de natels au sein de l'administration est en constante augmentation. De nouvelles directives viennent d'être adoptées par le Conseil d'Etat dans ce domaine.

Les personnes utilisant un natel dans le cadre de leurs activités professionnelles sont principalement des agents de la sécurité employés à la police cantonale, des techniciens travaillant sur des sites extérieurs. Mais aussi, et de plus en plus, des personnes travaillant à l'extérieur de leur bureau ou des chefs de service et leurs collaborateurs devant être joints rapidement. Enfin, un certain nombre d'utilisateurs d'ordinateurs portables travaillant en ligne sur des bases de données.

Pourquoi réglementer?

Le Service du personnel relève deux éléments en faveur d'une réglementation de l'utilisation des natels:

- Une clarification sur la gestion des coûts. Actuellement, les natels peuvent être liés à un service, à une fonction, ou encore à une personne. Le paiement des communications varie selon les départements et les services: elle peut être nulle, partielle ou totale. Les appareils appartiennent tant à l'Etat qu'à des particuliers.
- Définir une politique claire dans ce domaine, d'autant plus que l'achat, voire bientôt la location de natels, devient de plus en plus aisé.

Dans sa séance du 19 août, le Conseil d'Etat a donc décidé de fixer des directives dans ce domaine.

Implications concrètes

Selon leur usage, les appareils mobiles sont répartis en deux catégo-

ries: les appareils collectifs, limités si possible à un par service, mis à disposition par le secrétaire. Et les appareils personnels liés à une fonction qui nécessite un usage régulier, pour des raisons techniques ou de sécurité.

L'octroi de tout appareil est de la compétence du chef de département.

Remboursement des frais

Les natels de service sont payés par l'Etat, et les communications personnelles facturées à l'utilisateur. Les appareils de fonction sont aussi pris en charge par l'Etat, mais une participation forfaitaire de 25 francs par mois est exigée pour les communications personnelles. Les agents de la sécurité publique et les collaborateurs du Service des routes et des Autoroutes ne sont pas astreints à ce forfait, n'ayant pas droit à des communications privées.

Enfin, si un collaborateur acquiert un natel à titre personnel, il en assume entièrement les coûts, mais peut demander à être remboursé pour des appels professionnels.

La gestion de tous les appareils appartenant à l'administration est assurée par la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud. Les abonnements et les contrats de maintenance sont centralisés au groupe Télécom du Centre informatique (CIEV).

D.G.

Les décisions de la quinzaine

Dans cette rubrique sont présentées sous forme succincte les décisions prises par le Conseil d'Etat au cours de la quinzaine écoulée. Elles sont classées par département. Les objets dépendant de la présidence ou relevant des compétences de plusieurs départements sont placés en tête. Les références en italique au bas de chaque résumé indiquent où s'adresser pour obtenir des informations plus complètes.

DINF

Département des infrastructures

Deux millions pour atténuer les nuisances de la 3^{ème} voie CFF entre Coppet et Genève

Le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un crédit de 2 millions de francs pour financer la part vaudoise des travaux destinés à réduire les nuisances sonores et visuelles du projet de 3^{ème} voie CFF entre Coppet et Genève. Ces mesures complémentaires, d'un coût de 19 millions, ont été décidées par les CFF pour régler les points litigieux décelés lors de la mise à l'enquête du projet de construction, en 1996. La participation financière du Canton se justifie par son très grand intérêt de voir cette 3^{ème} voie se réaliser, dans la meilleure harmonie possible avec l'environnement construit et naturel.

M. Vincent Krayenbühl, 021/316 73 70

Chemin de fer Yverdon-Ste-Croix : le matériel roulant doit être modernisé

A l'horizon 2001, deux motrices du chemin de fer Yverdon-Ste-Croix devront être remplacées par deux nouvelles rames-navette. Cet achat d'un montant total de 9 millions de francs sera pris en charge par la compagnie de l'Yverdon-Ste-Croix, la Confédération, le Canton et les communes concernées. Lors de la session d'octobre du Grand Conseil, le Conseil d'Etat demandera un crédit pour financer sa part, soit 3'762'000 francs.

M. Vincent Krayenbühl, 021/316 73 70

12,5 millions pour le relais autoroutier de Bavois

Le quatrième relais autoroutier du canton sera construit sur l'aire de repos de Bavois, entre Lausanne et Yverdon-les-Bains. Dans ce but, le Conseil d'Etat demande au Grand Conseil un

crédit de 12,5 millions de francs pour réaliser les travaux d'équipement des terrains, les infrastructures routières (aires de stationnement et pont les reliant), la zone de détente et divers autres aménagements. Les stations-service et le resto-route seront construits et financés par deux partenaires privés. Ce centre devrait être en service à la fin de l'an 2000. Il rapportera au Canton, dès son ouverture en 2001, environ un million de francs par année.

Bernard Verdon, 021/316 73 49

Prolongement de l'Aigle-Leysin jusqu'à la Berneuse: préavis négatif

Consulté dans le cadre de la demande de permis de construire en vue du prolongement du train Aigle – Leysin jusqu'à la Berneuse, le Département des infrastructures transmet un préavis négatif à l'Office fédéral des transports(*). Ce sont les atteintes importantes à l'environnement qui motivent cette position. Une variante limitée permettant un raccordement à la télécabine par une station intermédiaire à créer au Temeley, avait été suggérée par le chef du département. Elle a été étudiée, puis rejetée par le conseil d'administration de la compagnie, qui maintient son projet initial.

(* Ce préavis est de la compétence exclusive du département
M. Vincent Krayenbühl, chef du Service des transports, 021/316 73 70



Hospitalisations hors canton : réponse à l'interpellation Fattebert

Le Conseil d'Etat a répondu à l'interpellation du député Jean Fattebert sur l'hospitalisation hors canton des populations habitant les zones périphériques en reprenant notamment les développements qui ont été réalisés dernièrement dans les conventions Vaud-Fribourg et Vaud-Valais. Ces accords particuliers sont reconnus dans la LAMal et permettent aux assurés n'ayant qu'une assurance de base d'être couverts quel que soit le site de leur hospitalisation dans le cadre d'un des hôpitaux intercantonaux concernés. Cette possibilité est déjà effective pour l'hôpital du Chablais, et le sera également pour l'hôpital de la Broye dès que celui-ci sera fonctionnel. En dehors de ces conventions, la LAMal prévoit que seule la nécessité médicale (urgence ou traitement non disponible dans le canton de résidence) justifie un remboursement d'un traitement par l'assurance de base.

Max Fauchère, Service de la santé publique, 021/316 42 22

Lutte contre le tabagisme: l'Etat annonce un plan d'action

Dans sa réponse à une interpellation du député Nicolas Morel, le gouvernement rappelle les moyens actuellement engagés par le canton de Vaud dans la prévention du tabagisme. Il s'agit notamment de neuf études et projets en cours à

l'Unité de prévention de la Polyclinique médicale universitaire (PMU) à l'Institut universitaire de médecine sociale et préventive (IUMSP) et au CHUV. La part de la dîme de l'alcool consacrée à la lutte contre le tabagisme (3,5 % en 1997) sera réévaluée. Par ailleurs, le Conseil d'Etat annonce les mesures envisagées vis-à-vis de ses collaborateurs et dans les locaux de l'administration. Celles-ci concernent principalement la fumée dans les locaux accessibles aux usagers, les locaux communs et les séances de travail.

*Service de la santé publique,
Janine Resplendino, 021/316 42 25*



Avant-projet de loi sur l'Université de Lausanne

Le Conseil d'Etat a désigné les membres de la commission extraparlamentaire chargée d'étudier l'avant-projet de loi revu sur l'Université de Lausanne. Il s'agit de représentants des partis politiques, des milieux économiques et syndicaux, des professions libérales, de l'Université de Lausanne, ainsi qu'un représentant du Canton de Genève. L'avant-projet est une loi cadre, renforçant l'autonomie de l'UNIL par l'introduction de l'enveloppe budgétaire et du contrat de prestations. Le Conseil d'Etat a pris acte de cet avant-projet, sans se prononcer sur le fond.

Christian Pilloud, chef du SAU, 021/316 35 01

Crédit pour le renouvellement du parc informatique scolaire

Le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret accordant un crédit de 4 millions de francs dans le cadre général du plan informatique pédagogique vaudois (phase de généralisation 1995-2003). Les subsides demandés seront utilisés pour poursuivre le renouvellement et le développement du matériel et de l'équipement des classes. Ceci permettra à terme de généraliser l'utilisation du multimédia à l'école, y compris l'accès progressif des élèves au réseau Internet dans le cadre de projets pédagogiques.

Fabien Loi Zedda, secrétaire général, 021/316 30 04



Affaire de Rougemont : «vive désapprobation» mais pas de sanctions juridiques

En juin dernier, le syndic de la commune de Rougemont avait placardé des informations non vérifiées qui se sont révélées fausses, à propos du montant versé par l'Aide sociale vaudoise à une famille de requérants d'asile. Suite à cette affaire qui a défrayé la chronique, le Conseil d'Etat a été interpellé sur les moyens qu'il a de faire respecter le serment prononcé par les auto-

rités communales. Il répond qu'il a déjà fait connaître sa "vive désapprobation" aux autorités de Rougemont, et précise qu'à défaut de sanction juridique, la violation du serment peut donner lieu à des sanctions d'ordre moral ou politique.

M. Olivier Mayor, chef du service de l'intérieur et des cultes, tel. 021/316.40.80

Absence de représentant du POP au Synode: simple raison arithmétique

En réponse à la question de Mme la députée Christiane Jacquet-Berger relative à l'absence de représentant du POP à la délégation de l'Etat de Vaud auprès du Synode, le Conseil d'Etat rappelle que le Synode est formé des délégations des assemblées d'arrondissement, des représentants des ministres cantonaux, de cinq professeurs de la faculté de théologie et de cinq délégués au Conseil d'Etat. C'est à cause de ce dernier chiffre peu élevé que le Conseil synodal a proposé au Conseil d'Etat des candidats représentatifs des groupes politiques présents au gouvernement. Cela explique l'absence d'un délégué du POP au Synode.

M. Girardet, adjointe au service de l'intérieur et des cultes, 021/316 35 04 (le matin)

Compétences du Grand Conseil en matière de grâces

A la question posée par M. Jean-Louis Cornuz qui constate que le Grand Conseil ne peut pas proposer une grâce totale lorsque la commission propose une grâce partielle ou un refus, et qui demande si le pouvoir législatif n'est pas privé d'une partie de ses attributions, le Conseil d'Etat répond qu'effectivement le Grand Conseil ne peut pas aller au-delà des propositions de la Commission permanente des grâces et de ses membres à qui une partie des prérogatives a été déléguée. Le législateur l'a voulu ainsi en adoptant la loi sur le Grand Conseil le 3 février 1998.

Anne Marion Freiss, Service de justice et législation, 021/316 45 64



Les étrangers peuvent désormais parler librement politique

Les étrangers sans permis d'établissement pourront désormais se passer d'une demande d'autorisation pour prononcer des discours politiques dans des assemblées privées ou publiques. C'est la conséquence de l'abrogation de l'arrêté du 19 mars 1948 que le Conseil d'Etat a décidé hier, une abrogation qui fait suite à celle du Conseil fédéral. En 1948, le Conseil fédéral avait décidé que les étrangers sans permis d'établissement ne pouvaient prendre la parole sur un sujet politique qu'avec une autorisation spéciale délivrée par l'autorité cantonale. Ce n'est désormais plus nécessaire.

F. Vuilleumier, Police cantonale, 021/ 644 80 20

Rendez-vous avec les cinéastes alpins aux Diablerets



Les Diablerets et sa chaîne de montagnes: tout un décor pour le Festival alpin

Certains clichés ont la vie dure. Par exemple celui-ci: le film de montagne évoque de musculeux et virils héros arborant des chaussettes de laine rouges tricotées en torsades et un bronzage patiné par les vents des sommets. Ces héros sont d'un caractère noble, ils ont de la morale, du courage, ils ne trompent pas leur femme, sauf avec cette terrrrrrrible maîtresse: la montagne.

Toutes ces belles images qui ont fait vibrer le cœur des jeunes filles – vous, je ne sais pas, mais moi, j'étais très amoureuse de Walter Bonatti –, ont un petit air désuet qui range cette imagerie dans la collection de la Bibliothèque rose.

Qu'est-ce qu'un film alpin?

Le Festival international du film alpin des Diablerets, organisé chaque année en septembre, en est déjà à sa 29^e édition. La programmation réunit des œuvres du monde entier, fictions, documentaires, moyens et courts métrages, etc., et nous présente sans doute la quintessence de la production cinématographique la plus récente dans le domaine. Son règlement est précis: «[...] sera considérée comme «film alpin» toute production (film ou vidéo) dont l'action ne peut avoir lieu qu'en montagne et comme film «sauvegarde de l'environnement de

montagne» toute production signalant ou illustrant un lieu ou une région montagnaise à sauver ou déjà protégée». Un jury, réunissant des spécialistes de la montagne et de la réalisation, octroie le Grand Prix des Diablerets, des Diables d'or et le Grain d'or, prix spécial saluant une production qui exprime «un désir de renouvellement dans le domaine du film de montagne».

Préoccupations environnementales

Car, au fil des ans, le festival a révélé l'évolution du film alpin; il reflète les nouvelles préoccupations liées au monde de la montagne, sur les problèmes d'environnement notamment; il témoigne aussi des changements intervenus au fil du temps dans le traitement de la fiction. Il montre que le cinéma ne perd pas de hauteur en prenant de l'altitude. Et il fait des Diablerets un lieu de renommée internationale où bien des cinéastes «alpins» souhaitent être reconnus.

Le Canton de Vaud soutient fidèlement cette manifestation, par une garantie de couverture de déficit. L'organisation étant fermement maîtrisée par les Ormonans, ledit déficit est rare, ou alors modeste.

Un très beau rendez-vous d'automne, dans un paysage exceptionnel, et la découverte assurée d'œuvres de très grande qualité.

Brigitte Waridel

Festival international du film alpin des Diablerets, du 21 au 27 septembre. Projections: tous les jours à 16h30 et 20h. Prix des places: 15 francs. Renseignements: Office du tourisme, tél. 024/492 33 58 (avant le début du festival), et Maison des Congrès, 024/492 14 15 (durant la manifestation).

Expositions

Espace Arlaud, Lausanne.

Autour de Chillon: archéologie et restauration au début du siècle. Exposition du Musée d'archéologie et d'histoire. Jusqu'au 27 décembre 1998 (me-ve 12h-18h; sa-di 11h-17h).

Les fleurs de Germaine et Robert Hainard. Exposition du Musée botanique. Jusqu'au 1^{er} novembre 1998.

EPFL, Archives de la construction moderne. Lieux de folie — monuments de raison.

Jusqu'au 11 octobre 1998 (ma-di 10h-18h; je 10h-21h).

Musée des arts décoratifs, Lausanne

Nicolas Bouvier, le vent des routes.

Jusqu'au 15 novembre 1998 (ma 11h-21h; me-di 11h-18h).

Galerie Grande Fontaine, Sion. *Katherine Muller, Jean-Claude Schauenberg, Jean Scheurer, Dominique Troillet.*

Jusqu'au 19 septembre 1998 (me-ve 14h30-18h30; sa 10h-12h et 14h30-17h).

Spectacles

Opéra de Lausanne au Théâtre du Jorat.

Così fan tutte, de W.A. Mozart. Avec l'Orchestre de Chambre de Lausanne, dirigé par Jonathan Darlington.

Les 9, 11, 13 et 15 septembre (19h sauf le dimanche 13, à 17h).

Théâtre de Vidy. Aïda, de G. Verdi.

Spectacle des **marionnettes de Milan.**

Jusqu'au 26 septembre (ma-je 19h; ve-sa 20h; di 17h).

Abbaye de Bonmont. Ensemble vocal Venance Fortunat (France).

Jeudi 10 septembre, 20h30.

Ensemble vocal Gilles Binchois (France). Vendredi 11 septembre, 19h30.

Octogone, Pully. François Lindemann et Tewan.

La musique de François Lindemann rencontre des musiciens thaïlandais. Vendredi 25 septembre, 20h30

Arsenic, Lausanne. Les apparences sont trompeuses, de Thomas Bernhard. Par la Compagnie Pasquier-Rossier.

Jusqu'au 26 septembre (ma-me-sa 19h; je-ve 20h30; di 17h).

Théâtre 2.21, Lausanne. Interviews.

Spectacle présenté par la Compagnie Coup de Théâtre. Mise en scène Emanuelle delle Piane. Jusqu'au 20 septembre (ma-sa 20h; di 17h).

Théâtre Benno Besson, Yverdon. Il est important d'être aimé, d'Oscar Wilde.

29 - 30 septembre, 1^{er} octobre (20h30).